



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1599

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 8°

objet : Tramway T4 - 2ème tranche - Convention relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention de participation pour les fourreaux urbains - Convention pour le déplacement des mobiliers urbains - Convention avec l'Université Lyon 3 pour la piste cyclable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Madame Chevallier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Lung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Hugué), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010

Délibération n° 2010-1599

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 8°

objet : **Tramway T4 - 2ème tranche - Convention relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés - Convention de participation pour les fourreaux urbains - Convention pour le déplacement des mobiliers urbains - Convention avec l'Université Lyon 3 pour la piste cyclable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Sytral a inscrit dans son plan de mandat la réalisation de la deuxième tranche de la ligne forte de tramway reliant la Part-Dieu à Vénissieux. La mise en service de la première tranche, de l'avenue Berthelot à Vénissieux, a eu lieu en avril 2009. La réalisation de la deuxième tranche, de la Part-Dieu à l'avenue Berthelot est prévue de septembre 2010 à novembre 2013.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté urbaine de Lyon accompagne la réalisation de la deuxième tranche :

- en finançant les travaux de voiries nouvelles réalisés par le Sytral,
- en participant à l'amélioration qualitative des voiries existantes,
- en remboursant le montant des acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement du domaine public de voirie,
- en remboursant le montant des fourreaux urbains mis en place par le Sytral à la demande de la Communauté urbaine de Lyon, le long des voiries concernées,
- en réalisant pour le compte du Sytral le déplacement du mobilier urbain sous contrat avec la société Decaux,
- en remboursant les réseaux d'eau et assainissement sous les voiries neuves mis en place par le Sytral à la demande de la Communauté urbaine de Lyon,
- en accompagnant le projet du tramway par des études ou travaux sur un périmètre autre que celui sous maîtrise d'ouvrage du Sytral.

Le conseil de Communauté est sollicité sur l'individualisation de l'autorisation de programme pour l'opération "Part-Dieu Vénissieux, tramway T4 deuxième phase". Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2008-2014.

A - Convention relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage et des aménagements qualitatifs de l'espace public associés

1 - Voiries et pistes cyclables nouvelles

Dans le cadre de l'aménagement du tramway, le Sytral réalise, en plus de la voie du tramway, des tronçons de voirie ou pistes cyclables nouvelles, que la Communauté urbaine de Lyon remboursera :

- création d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton dans la ZAC de L'Europe entre la rue de l'Epargne et la rue de l'Eternité,
- création d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton entre la rue Marius Berliet nord et la rue de l'Epargne, sur les terrains de l'hôtel de police, le long de la voie ferrée,
- création d'une piste cyclable le long de la manufacture des tabacs : modification des grilles, renforcement des huisseries du rez-de-chaussée, revêtements de sols et rehaussement du garde-corps,
- tronçon de voirie manquant de la rue Mouton Duvernet entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure.

Ces travaux de voiries et pistes cyclables nouvelles sont estimés à 1 674 200 € HT (valeur août 2007).

2 - Amélioration de voiries existantes

Le Sytral procède à des améliorations de voiries existantes empruntées par le tramway :

- transformation du revêtement sablé existant en asphalte, sur le trottoir de la rue Mouton Duvernet comprise entre l'avenue Félix Faure et la rue Jeanne Hachette,
- amélioration du débouché des rues Jeanne Hachette et du Dauphiné sur la rue Mouton Duvernet,
- élargissement du tronçon nord de la rue Marius Berliet pour l'insertion d'une piste cyclable,
- reprise des carrefours entre la voie tramway et l'avenue des Frères Lumière ainsi qu'avec le cours Albert Thomas,
- plantation d'arbres d'alignement.

Ces travaux d'amélioration des voiries existantes sont estimés à 3 261 400 € HT.

3 - Requalification de la place Seguin située entre la rue du Dauphiné et l'avenue des Frères Lumière

L'espace public résiduel compris entre les rues du Dauphiné, Mouton Duvernet et l'avenue des Frères Lumière est requalifié de façon à sécuriser ce carrefour particulièrement accidentogène. De plus, il se situe maintenant sur le parcours piéton des étudiants de Lyon 3 rejoignant la nouvelle station tramway.

Ces travaux sont estimés à 394 700 € HT.

Au total, le montant des travaux de voiries nouvelles ou à améliorer est de :	5 330 300 € HT (valeur août 2007)
Il faut y ajouter les provisions pour frais divers de maîtrise d'ouvrage :	+ 887 000 € HT
et soustraire les travaux préparatoires réalisés par la Communauté urbaine :	- 247 550 € HT
Total :	5 969 750 € HT arrondi à 5 969 800 € HT

Les fonds de concours au Sytral se font en hors taxes.

B - Les acquisitions foncières

Le Sytral réalise les acquisitions pour l'élargissement du domaine public nécessaire à l'intégration du tramway et des pistes cyclables ou voiries nouvelles. Le montant estimé est de :

- acquisitions :	2 778 025 €
- frais de notaire et de mandat SERL :	298 242 €
Total :	3 076 267 € arrondi à 3 076 000 €

La Communauté urbaine remboursera au Sytral les dépenses réelles d'acquisition (y compris les frais associés) au fur et à mesure de la régularisation des actes notariés.

C - Convention de participation pour les fourreaux urbains

La Communauté urbaine de Lyon a demandé au Sytral que soient intégrés, dans la multitubulaire, six fourreaux supplémentaires ainsi que deux fourreaux branchés à tous les carrefours. Le montant de cette prestation est estimé à 153 000 € HT.

Les fonds de concours au Sytral se font en hors taxes.

D - Convention pour le déplacement des mobiliers urbains

Dans le cadre de l'aménagement du tramway, la Communauté urbaine de Lyon assure le déplacement du mobilier Decaux aux frais du Sytral. Le montant estimé est de :

- déplacement de mobilier publicitaire :	11 100 € HT
- déplacement d'abribus :	6 000 € HT
- déplacement de station Vélo'v :	4 800 € HT
- déplacement de signalisation directionnelle :	20 000 € HT
Total :	41 900 € HT
	50 112,40 € TTC arrondi à 50 000 € TTC

Les conventions de recette avec le Sytral pour le mobilier urbain Decaux sont libellées en TTC.

E - Réseaux d'assainissement et d'eau potable

La Communauté urbaine de Lyon a demandé au Sytral de réaliser les réseaux d'assainissement et d'eau sous le nouveau tronçon de la rue Mouton Duvernet, entre les rues Paul Bert et Félix Faure, ainsi que de renouveler une conduite d'eau ancienne sous la rue Berliet :

- eau potable :	
. rue Mouton Duvernet :	65 000 € HT
. rue Marius Berliet :	35 000 € HT
. frais et essais :	3 750 € HT
Total eau potable :	103 750 € HT
	arrondi à 103 800 € HT
- assainissement :	394 331 € HT
	arrondi à 394 400 € HT

F - Les études et les travaux d'accompagnement

Provision pour les études et travaux divers pour accompagner le projet du Sytral : reprographie, études de trafic à l'échelle de l'agglomération, assistance à maîtrise d'ouvrage pour les interfaces avec les projets de la Communauté urbaine de Lyon (îlot Million, négociation avec Lyon 3), programmation d'opérations connexes éventuelles, travaux d'accompagnement en dehors de l'emprise du Sytral :

- études préliminaires :	0,2 M € TTC
- travaux divers :	1,0 M € TTC
Total TTC :	1,2 M € TTC

G - Aménagement de la rue Rollet

Afin d'accompagner l'arrivée du tramway le long de l'université Lyon de la Manufacture des tabacs, il est proposé de requalifier cette rue en zone 30. L'objectif est de redonner une vocation principalement piétonne à cette rue qui fait office de parvis aux entrées principales de Lyon 3.

Le montant de l'opération est estimé à : 1,6 M € TTC.

Le récapitulatif des dépenses d'investissement pour la deuxième tranche du tramway T4 est le suivant :

Libellé	N° de compte	Montant de base	Révisions	Total	Complément AP existante
voiries nouvelles, améliorations qualitatives et aménagement de la place Séguin	231 510	5 969 800	715 800	6 685 600 HT	complément AP 1 ^{ère} tranche : n° 1401
acquisitions foncières	211 200	3 076 000		3 076 000 HT	complément AP 1 ^{ère} tranche : n° 1404
fourreaux urbains	231 510	153 000	16 670	169 670 HT	complément AP 1 ^{ère} tranche : n° 0786
mobilier urbain	231 510	50 000		50 000 TTC	complément AP 1 ^{ère} tranche : n° 0786
eau potable		103 800		103 800 HT	complément AP 1 ^{ère} tranche : n° 1401
assainissement		394 400		394 400 HT	
études d'accompagnement	203 100	200 000		200 000 TTC	complément AP 1 ^{ère} tranche : n° 0786
travaux d'accompagnement	231 510	1 000 000		1 000 000 TTC	complément AP 1 ^{ère} tranche : n° 0786
aménagement de la rue Rollet	231510	1 600 000		1 600 000 TTC	nouvelle opération
Total		12 547 000	732 470	13 279 470 TTC	

Résumé des autorisations de programme (AP) en investissement sur les tranches 1 et 2 :

Libellé		AP initiale existante	AP complémentaire demandée	Total AP
études et travaux d'accompagnement	0786	2 166 202,94	1 419 670	3 585 872,94
fond de concours au Sytral pour le surcoût qualitatif Communauté urbaine de Lyon et voiries nouvelles	1401	19 272 206,75	7 183 800	26 456 006,75
fond de concours au Sytral pour le surcoût qualitatif Sytral	1402	4 239 106,20	0	4 239 106,20
place Mendès France	1403	2 675 684,11	0	2 675 684,11
foncier	1404	2 893 000,00	3 076 000	5 969 000,00
rue Rollet	nouveau	0	1 600 000	1 600 000,00
Total		31 246 200,00	13 279 470	44 525 670,00

Le récapitulatif des recettes d'investissement pour la deuxième tranche est le suivant :

Libellé	Montant de base
Mobilier Decaux	50 000 € TTC

Par contre, les recettes pour le mobilier Decaux en 1^{ère} tranche sont moins importantes que prévue dans l'autorisation de programme initiale car le coût réel des travaux de déplacement fut moins important que prévu :

- montant prévu initialement en recettes pour la 1^{ère} tranche : 157 190 €
 - montant réel des recettes de la 1^{ère} tranche : 91 676,62 €

L'autorisation de programme (AP) globale pour les deux tranches en recettes est donc à porter à :

91 676,62 + 50 000 = 141 676,62 € TTC.

L'autorisation de programme en recettes est donc à réduire à 141 676,62 € TTC (réduction de 15 513,38 € par rapport à l'autorisation de programme actuelle).

Le planning financier prévisionnel des dépenses d'investissement pour la deuxième tranche est le suivant :

Libellé	2010	2011	2012	2013	2014	Total
dépenses d'investissement travaux de voirie 231 510	350 000	3 138 870	3 625 290	850 000	1 541 110	9 505 270
dépenses d'investissement foncier 211 200			3 076 000			3 076 000
dépenses d'investissement en études 203 100	100 000	100 000				200 000
dépenses d'investissement en eau potable	103 800					103 800
dépenses d'investissement en assainissement	394 400					394 400
Total en € TTC	948 200	3 238 870	6 701 290	850 000	1 541 110	13 279 470

Le planning financier prévisionnel pour les recettes de la deuxième tranche est le suivant :

En 2011 : 25 000 € et en 2013 : 25 000 €.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Sytral relatives aux modalités :

a) - de participation financière de la Communauté urbaine au Sytral :

- la convention pour les travaux de voirie nouvelles ou amélioration de voiries existantes et le remboursement du foncier,
- la convention pour les fourreaux urbains à prévoir le long de la ligne de tramway T4-2^{ème} phase,

b) - de remboursement par le Sytral à la Communauté urbaine des frais de déplacement du mobilier urbain.

2° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Université Lyon 3 relative à l'insertion de la piste cyclable le long de la Manufacture des tabacs.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Décide l'individualisation globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement pour un montant complémentaire de 13 279 470 € en dépenses et 15 513 € en recettes sur les opérations suivantes :

- opération n° 786 - fourreaux et mobiliers urbains : 1 419 670 € en dépenses et 15 513 € en recettes à la charge du budget principal,

- opération n° 1401 - voiries nouvelles et place Seguin : 7 183 800 € en dépenses, dont 6 685 600 € à la charge du budget principal, 103 800 € à la charge du budget annexe de l'eau et 394 400 € à la charge du budget annexe de l'assainissement,

- opération n° 1404 - acquisitions foncières : 3 076 000 € en dépenses à la charge du budget principal,

- opération n° 2167 - aménagement de la rue Rollet : 1 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

Les dépenses sont réparties selon l'échéancier suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	total
opération 0786	450 000	267 000	267 800	200 000	234 870	1 419 670
opération 1401	498 200	2 672 000	2 707 400		1 306 200	7 183 800
opération 1404			3 076 000			3 076 000
opération 2167		150 000	650 000	650 000		1 450 000
total	948 200	3 089 000	6 701 200	850 000	1 541 070	13 129 470

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.